



# Compte rendu CSA du 25 avril 2024

Le jeudi 25 avril s'est tenu le Comité Social d'Administration du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Ce comité était présidé par le chef d'établissement Mr DEBARBIEUX.

Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour.

- **Un point sur la mise en service du QCD (RH/ détention/ gestion bâtiment/ partenariat / montée en charge)**
- **Quartier Isolement (retour expérimentation du service 10h et validation)**
- **Quartier disciplinaire (gestion du RP4 par l'équipe QD)**
- **Questions diverses**

Les membres **Force Ouvrière Justice** de ce CSA ont fait lecture d'une déclaration liminaire à l'assemblée.

Dans les grandes lignes notre organisation a dénoncé d'un ton ferme la situation de nos différentes détentions. La dégradation des conditions de travail et de sécurité des personnels a été pointé du doigt avec cette surpopulation carcérale qui gangrène notre établissement.

**Force Ouvrière Justice** a déclaré ouvertement qu'elle ne cautionnera aucune montée en charge du centre de détention sans que les conditions de sécurité et d'hygiène ne soient réunies.

**Force Ouvrière Justice** a également fait un état des lieux des chiffres qui donne le vertige.

- Une surpopulation carcérale supérieure à 130%
- Un seuil des effectifs des personnels inférieur à 90%.

En effet, il ne manque pas moins de 101 personnels dans le corps du CEA dont 21 Brigadiers Chefs

Dans le CDC on dénombre une carence de 16 personnels.

L'absentéisme reste un indicateur de ce mal-être au sein de nos différents services.

Le fonctionnement normal de notre établissement pénitentiaire est mis à mal.

**Force Ouvrière Justice** a prévenu le chef d'établissement que nous sommes déterminés à prendre nos responsabilités et n'hésiterons pas à utiliser tous les moyens mis à notre disposition pour garantir l'intégrité physique et morale des personnels tous corps et grades confondus.

**Force Ouvrière Justice** a exhorté l'administration pénitentiaire à prendre des mesures d'urgences et d'exceptions pour contenir cette hémorragie que nous considérons contagieuse.

S'agissant du centre de Détention, **Force Ouvrière Justice** a pointé du doigt un sentiment de lassitude des personnels en raison des difficultés rencontrées depuis l'ouverture.

Par ailleurs, **Force Ouvrière Justice** a dénoncé ouvertement qu'elle ne cautionnera pas une montée en charge des personnes détenues dans les conditions actuelles avec des carence au niveau sécuritaire et sanitaire.

Sur ce point **Force Ouvrière Justice** a partiellement été entendu, puisque le chef d'établissement a annoncé une demande de suspension au Directeur Interrégional de Paris, de ce calendrier prévisionnel de montée en charge du QCD. Il est en attente d'un arbitrage de l'administration centrale.

**Force Ouvrière Justice** reste en attente d'une confirmation de ce gel de fonctionnement du QCD avec à la clef la réalisation effective des travaux de mise en normes et des carences relevées.

De ce fait, le chef d'établissement a précisé que pour être en adéquation et en solidarité avec les autres structures du CP de Fleury-Mérogis, il a enjoint la directrice du QCD à réduire son effectif d'une dizaine d'agents.

Sur ce point, en réaction **Force Ouvrière Justice** a sollicité la suspension des appels d'offres et une bienveillance dans cette décision à contre-courant basée sur le principe du volontariat.

### **S'agissant du retour de l'expérimentation et de la validation du planning en 10h du QI.**

**Force Ouvrière Justice** a voté pour car il y avait une adhésion de la majorité des personnels affectés sur ce secteur spécifique. Le Chef d'établissement nous a confirmé un arbitrage favorable pour un passage à 28 agents au lieu de 26 au QI.

Néanmoins, nous avons émis les réserves suivantes :

- Pauses méridiennes courtes en raison des contraintes de la détention et de l'architecture de l'établissement (possibilité pour les agents en poste spécifique de badger sur leur PC).
- Vigilance sur les 3 nuits consécutives tous les 2 mois.
- Proposition de mener une réflexion sur un planning en 12h

### **S'agissant du point la gestion du rond-point QD par un agent de ce secteur.**

**Force Ouvrière Justice** a voté pour en précisant que notre organisation a toujours œuvré pour la présence d'un agent aux quartiers spécifiques affectés dans les ronds-points dédiés.

Cela va dans le respect d'une logique de continuité de service et d'une optimisation des pratiques professionnelles dans les quartiers spécifiques et sensibles.

A la demande de **Force Ouvrière Justice**, un autre point a été abordé à cet ordre du jour.

La présentation des travaux de sécurisation du CP de Fleury-Mérogis.

**Force Ouvrière Justice** à sa prise de parole a souligné que la sécurisation de notre établissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur reste une priorité majeure.

Pour rappel, en raison de plusieurs événements graves sur notre établissement pénitentiaire :

- Tentatives et évasion sur cours de promenades
- Attroupements sauvages PEP
- Agressions/ menaces /intimidations Abri familles

**Force Ouvrière Justice** à travers ses différents communiqués a alerté l'administration pénitentiaire sur ses carences et sollicité un audit sécurité.

### **Sur le renforcement de la sécurisation des cours de promenades.**

- Des concertinas ont été posé et d'autres remplacés
- Les travaux du plan de sécurisation des cours de promenades ont débuté. A ce jour seulement le bâtiment D5 a bénéficié les travaux de sécurisation des cours de promenades avec un rehaussement du mur d'enceinte existant.

**Force Ouvrière Justice** a demandé de définir un calendrier prévisionnel pour la poursuite des travaux de sécurisation des cours de promenades.

### **Sur la sécurisation périmétrique de la PEP / Guérite/ abri famille.**

Sur ce point **Force Ouvrière Justice** a été entendu des travaux devraient être réalisés dans le cadre d'un projet concerté.

Adresse du Bureau local : Espace Base Vie  
7 avenues des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis  
Mails : [fo.ma-fleury@justice.fr](mailto:fo.ma-fleury@justice.fr)

Tél Externe : 0169723240/41  
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [FO Justice Fleury-Mérogis](#)

SLP **FO Justice** Fleury-Mérogis  
Le 29 avril 2024

